

## AU SOMMAIRE

CLIMAT DES AFFAIRES	2
SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE	4
EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ	5
CHÔMAGE ET DEMANDEURS D'EMPLOI	10

# OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE

n°4  
2<sup>E</sup> TRIMESTRE 2017

## TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL

### LES IDÉES À RETENIR DANS LA LOIRE :

**Une amélioration de la santé financière des entreprises.**

**Le ralentissement de l'augmentation du salaire moyen par personne.**

**Le retour à la hausse de l'effectif salarié privé.**

Deux secteurs sont particulièrement dynamiques : la construction et l'intérim.

**Une diminution du taux de chômage pour le second trimestre consécutif.**

**+ 0,4 % de l'effectif salarié privé dans la Loire** (+ 0,3 % en région) au 2<sup>e</sup> trim. 2017 par rapport au 1<sup>er</sup> trim. 2017)

**2 267 € brut par mois**

c'est le salaire moyen par personne dans la Loire au 2<sup>e</sup> trim. 2017

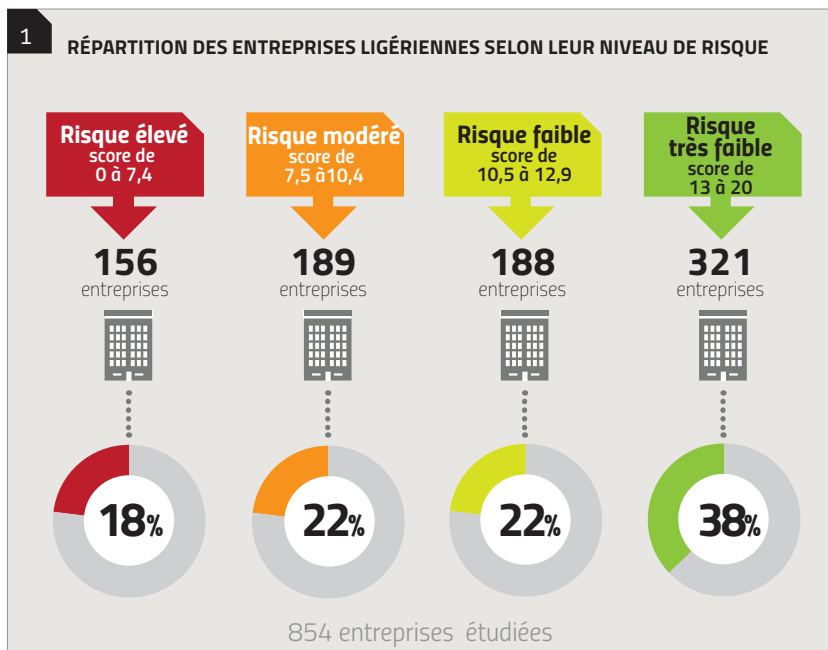
**+ 0,5 % du salaire moyen par personne dans la Loire** (+ 0,7 % en région) au 2<sup>e</sup> trim. 2017 par rapport au 1<sup>er</sup> trim. 2017)

**9,3 % de taux de chômage** dans la Loire (8,1 % en région) au 2<sup>e</sup> trim. 2017, et une tendance à la baisse.

**60 %** c'est la part d'entreprises ligériennes dont le score traduit un risque de défaillance assez faible à très faible

**36 280 demandeurs d'emploi en fin de mois** de catégorie A enregistrés à Pôle emploi dans la Loire, en baisse de 6,6 % (- 4,8 % en région) au 2<sup>e</sup> trim. 2017 par rapport au 1<sup>er</sup> trim. 2017.

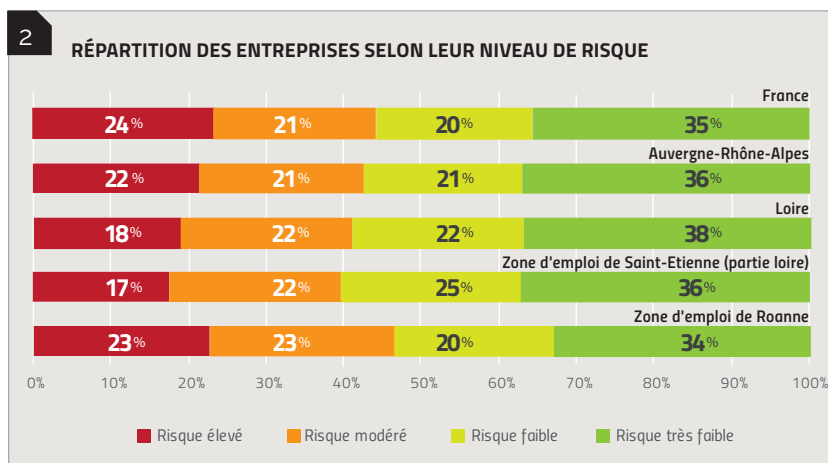
# CLIMAT DES AFFAIRES



## DANS LA LOIRE, 60% DES ENTREPRISES SONT NOTÉES FAVORABLEMENT, 18% TRÈS DÉFAVORABLEMENT

Sur les 854 entreprises ligériennes analysées : 60% ne présentent pas de risque, 22% présentent un risque modéré, 18% ont un risque de défaillance à 24 mois.

Près de 2 800 emplois dépendraient d'entreprises dont le risque de défaillance est très faible, 1250 emplois d'entreprises à risque élevé.



## LA ZONE D'EMPLOI DE ROANNE PRÉSENTE LA PLUS FORTE PROPORTION D'ENTREPRISES À RISQUE ÉLEVÉ

Le département de la Loire affiche davantage d'entreprises notées très favorablement que la région et la France (38% des entreprises ont un risque très faible contre respectivement 36% et 35%). Dans la zone d'emploi de Roanne, 23% des entreprises sont considérées à risque élevé, contre 17% dans celle de Saint-Etienne.

Au 31 décembre 2016, la Loire répertoriait près de 20 390 établissements salariés privés. L'analyse du climat des affaires, représentative du tissu économique, porte sur près de 900 entreprises. Cette donnée est généralement fournie à la date d'édition du tableau de bord. Or, la Base Diane connaît actuellement une restructuration qui ne permet pas l'actualisation du score. La donnée date donc de juin 2017.

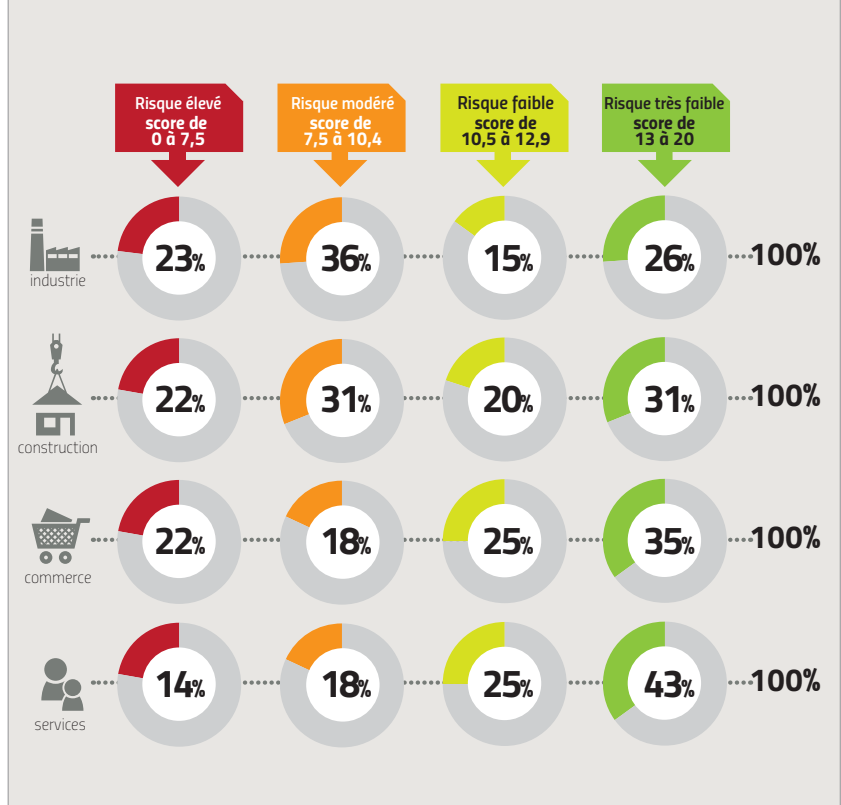
### UN RISQUE PLUS ÉLEVÉ DANS L'INDUSTRIE ET PLUS FAIBLE DANS LES SERVICES

Deux secteurs à risque élevé : l'industrie et la construction (respectivement 23% et 22% des entreprises, 18% tous secteurs confondus) ;

Un secteur à risque très faible : les services (43%, 38% tous secteurs) ;

Un secteur à risque faible : le commerce (25%, 22% tous secteurs).

#### 3 RÉPARTITION DES ENTREPRISES LIGÉRIENNES SELON LEUR NIVEAU DE RISQUE ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

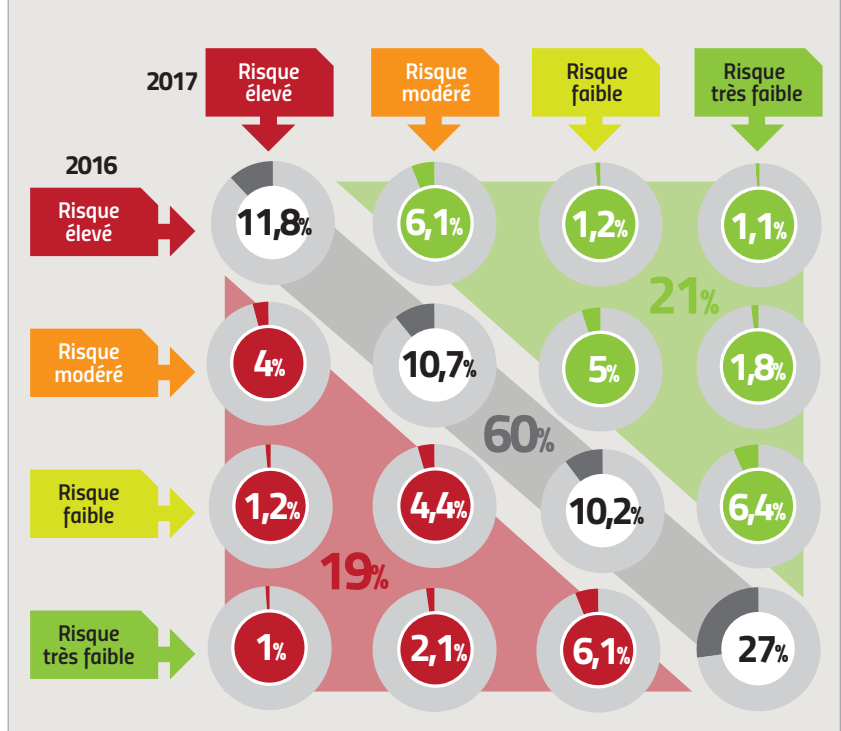


### 20% DES ENTREPRISES ONT AMÉLIORÉ LEUR SCORE PAR RAPPORT À L'ANNÉE DERNIÈRE

En comparant la situation des entreprises du panel par rapport à leur score de 2016, on observe que 21% des entreprises ont enregistré une amélioration de leur score, 19% des entreprises ont vu leur score se dégrader.

Le solde des scores est de +2,8 points.

#### 4 RÉPARTITION DES ENTREPRISES LIGÉRIENNES SELON LA VARIATION DU SCORE SUR UN AN



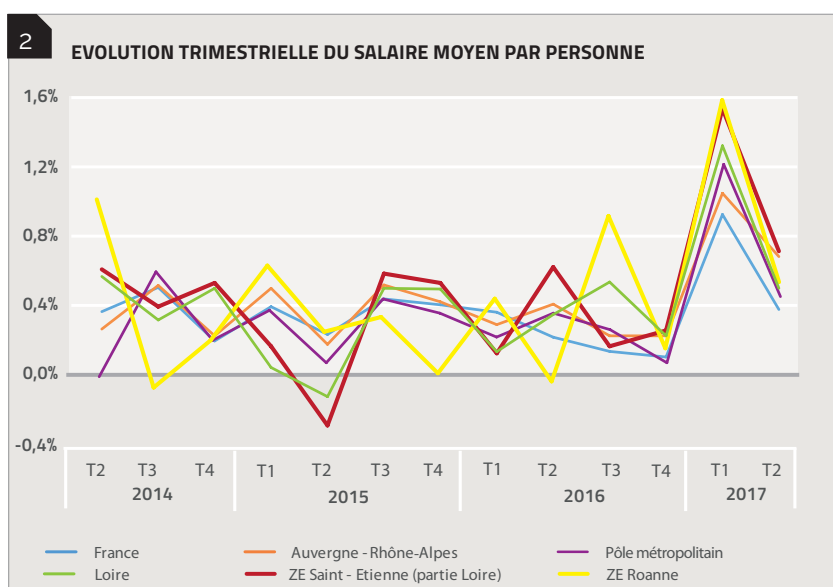
**Aide à la lecture :** 6,4% des entreprises qui présentent un risque très faible en 2017 étaient en situation de risque faible en 2016. Elles ont vu leur situation s'améliorer.

# SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE

1	Niveau 2017 T2 (en €)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en €)	Evolution annuelle (en %)
France	2 567	+ 0,4 %	+ 10	+ 1,7 %
Auvergne-Rhône-Alpes	2 456	+ 0,7 %	+ 16	+ 2,2 %
Pôle métropolitain	2 581	+ 0,5 %	+ 13	+ 2,2 %
Loire	2 267	+ 0,5 %	+ 12	+ 2,7 %
Zone d'emploi de Roanne	2 133	+ 0,5 %	+ 11	+ 3,0 %
Zone d'emploi de Saint-Etienne	2 311	+ 0,7 %	+ 15	+ 2,7 %

## UN SALAIRE EN DEÇÀ DU NIVEAU RÉGIONAL, NATIONAL ET DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2017, le salaire moyen par tête s'élève à 2 267 € par mois dans la Loire, chiffre nettement inférieur au salaire moyen observé dans le Pôle métropolitain, en région et en France.



## RALENTISSEMENT DE L'AUGMENTATION DU SALAIRE QUEL QUE SOIT LE TERRITOIRE

Alors que le salaire moyen par personne avait fortement augmenté au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, la hausse se poursuit au 2<sup>e</sup> trimestre de manière beaucoup plus modérée.

Le SMPT de la zone d'emploi de Saint-Etienne est celui qui présente la plus forte croissance sur le 2<sup>e</sup> trimestre 2017, une croissance identique à celle de la région. Le SMPT de la zone d'emploi de Roanne reste modeste par rapport à celui des autres territoires.

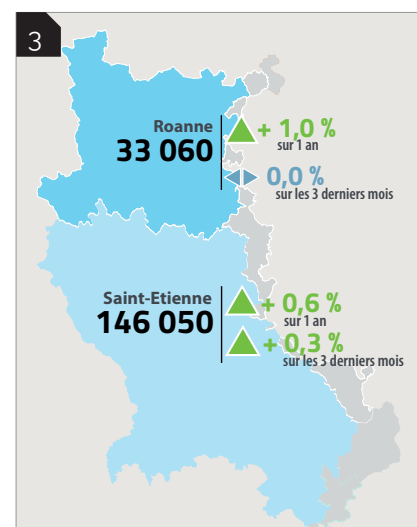
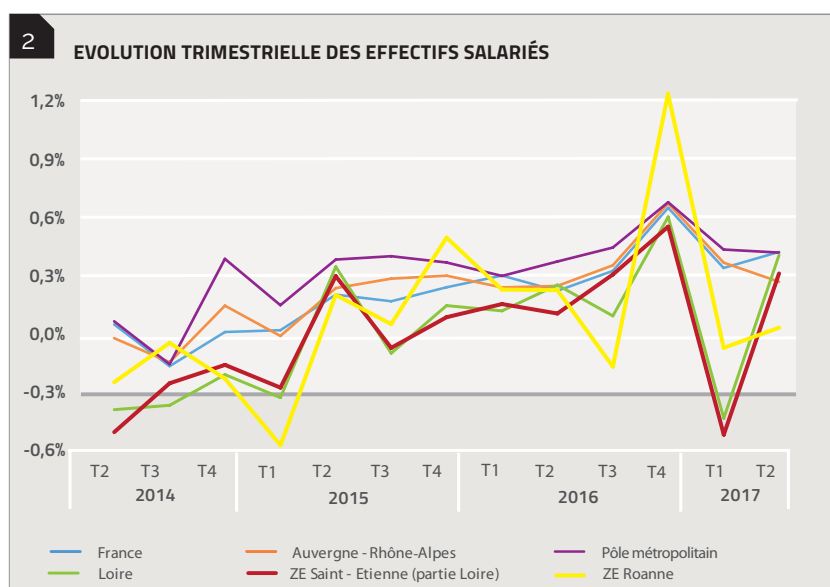
# EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ

1	Effectifs sal. 2017 T2 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	18 072 770	+ 0,4 %	+ 74 850	+ 1,7 %
Auvergne-Rhône-Alpes	2 229 230	+ 0,3 %	+ 5 830	+ 1,6 %
Pôle métropolitain	997 850	+ 0,4 %	+ 4 100	+ 2,0 %
Loire	188 320	+ 0,4 %	+ 750	+ 0,6 %
Zone d'emploi de Roanne	33 060	0,0 %	+ 10	+ 1,0 %
Zone d'emploi de Saint-Etienne	146 050	+ 0,3 %	+ 450	+ 0,6 %

## RETOUR À LA HAUSSE DES EFFECTIFS SALARIÉS DANS LA LOIRE

En diminution au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, le nombre d'effectifs salariés privés augmente de 0,4 % dans la Loire (750 salariés) au 2<sup>e</sup> trimestre, signe d'un regain de croissance. La progression des effectifs se poursuit aux niveaux régional et national ainsi que dans le Pôle métropolitain (+0,4%).

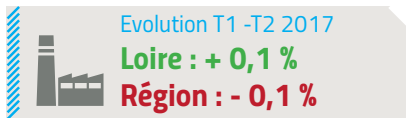
Alors que la zone d'emploi de Roanne connaît une stabilisation de ses effectifs salariés, celle de Saint-Etienne se distingue par une croissance (+ 0,3 %) d'autant plus marquée que les effectifs avaient diminué le trimestre précédent (-0,5 %).



## CONSTRUCTION ET INTÉRIM : DEUX SECTEURS PARTICULIÈREMENT DYNAMIQUES

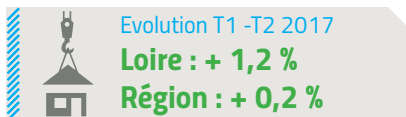
### L'INDUSTRIE : UNE LÉGÈRE CROISSANCE DES EFFECTIFS

Après une légère baisse des effectifs industriels début 2017, la Loire affiche une petite augmentation au 2<sup>e</sup> trimestre 2017, gagnant ainsi 25 postes. Les pertes se poursuivent en Auvergne-Rhône-Alpes et en France (- 0,1 %).



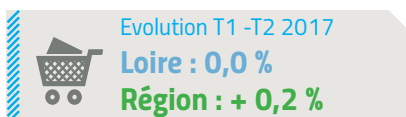
### LA CONSTRUCTION : RETOUR À LA HAUSSE DES EFFECTIFS

En diminution depuis un an, la Loire affiche une rupture de tendance dans l'évolution des effectifs salariés de la construction au 2<sup>e</sup> trimestre 2017, gagnant ainsi 185 postes. Les effectifs régionaux et nationaux poursuivent leur croissance à un rythme plus modeste.



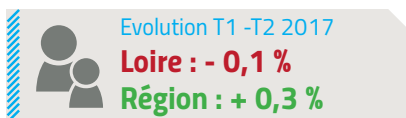
### LE COMMERCE : LA FIN D'UNE CROISSANCE DES EFFECTIFS

Après deux trimestres consécutifs de hausse, les effectifs commerciaux ligériens se stabilisent au 2<sup>e</sup> trimestre 2017 (- 10 postes). La croissance se poursuit en région et en France (respectivement + 0,2 % et + 0,3 %).



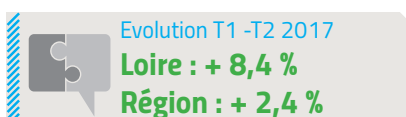
### LES SERVICES : LA FIN D'UNE CROISSANCE DES EFFECTIFS

Après une augmentation continue des effectifs depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 2015, les services ligériens diminuent au 2<sup>e</sup> trimestre 2017, perdant ainsi 80 postes. Une situation qui contraste avec la poursuite de la croissance aux niveaux régional (+ 0,3 %) et national (+ 0,4 %).

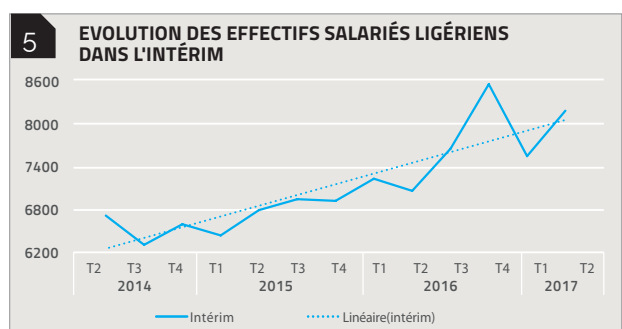
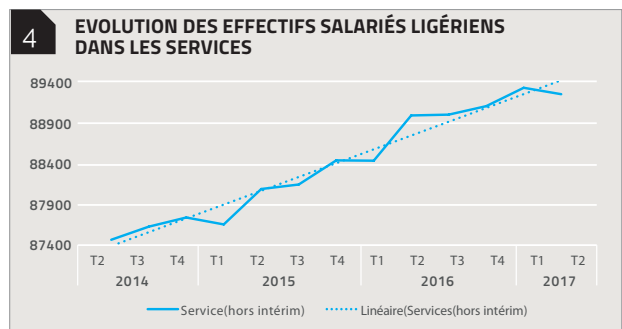
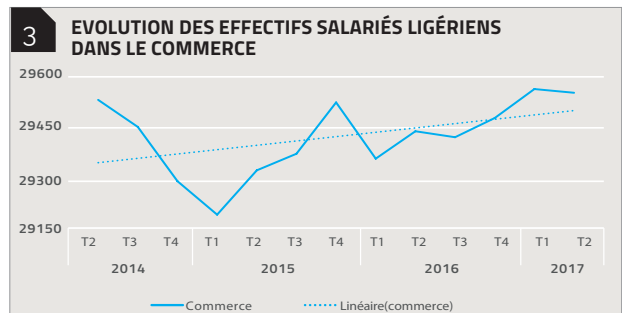
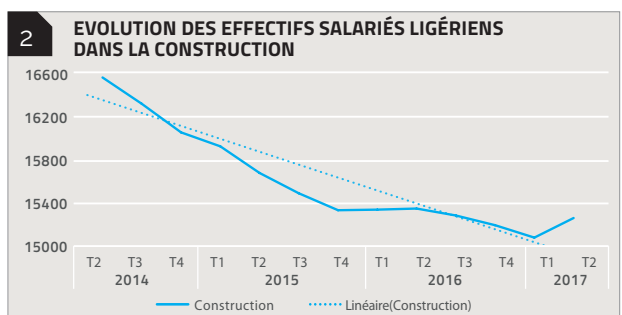
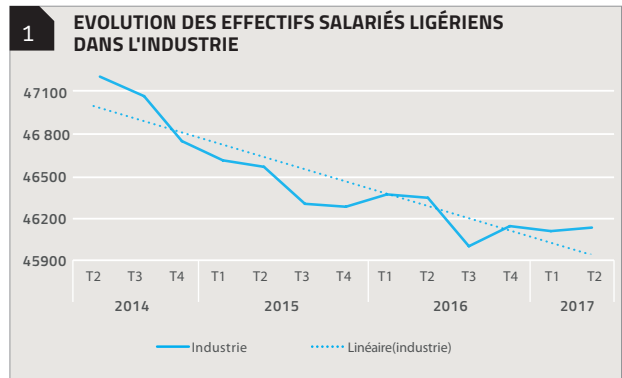


### L'INTÉRIM : RETOUR À LA HAUSSE DES EFFECTIFS

L'intérim constitue un bon indicateur de tendance. Les entreprises y recourent pour faire face à un surcroît d'activité, avant de songer à embaucher sur des contrats plus durables. La Loire gagne de nombreux effectifs au 2<sup>e</sup> trimestre 2017 (+ 630 postes). La région et la France renouent aussi avec la croissance, mais de façon beaucoup plus modérée.



1, 2, 3, 4 et 5. graphiques : Source : Urssaf-Accoss (données CVS), traitement epures



# CHÔMAGE

## ET DEMANDEURS D'EMPLOI

1	DEFM 2017 T2 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	3 272 700	- 6,9 %	- 242 700	- 1,1 %
Auvergne-Rhône-Alpes	367 120	- 4,8 %	- 18 610	- 1,3 %
Pôle métropolitain	148 490	- 5,5 %	- 8 640	- 0,5 %
Loire	36 280	- 6,6 %	- 2 580	- 0,8 %
Zone d'emploi de Roanne	6 500	- 5,7 %	- 390	+ 0,3 %
Zone d'emploi de Saint-Etienne	27 090	- 6,7 %	- 1 940	- 0,6 %

### BAISSE DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA LOIRE

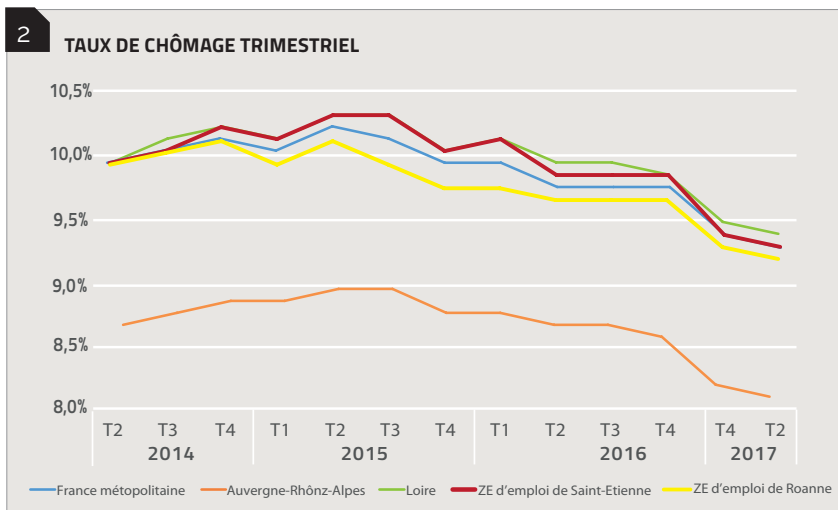
Au 2<sup>e</sup> trimestre 2017, la Loire compte près de 36 280 DEFM de catégorie A. Ce nombre diminue de 6,6 % sur le dernier trimestre, tout comme dans le Pôle métropolitain, en région et en France. Sur un an, seule la zone d'emploi de Roanne enregistre une hausse du nombre de demandeurs d'emploi.

### UNE DIMINUTION DU TAUX DE CHÔMAGE QUI SE POURSUIT

Pour le deuxième trimestre consécutif, le taux de chômage de la Loire est en diminution (baisse de 0,1 point).

Alors que les taux de chômage des zones d'emploi de Saint-Etienne et de Roanne approchent les niveaux départemental et national (entre 9,1 % et 9,3 %), le taux de chômage régional est nettement inférieur (8,1 %).

Au sein du Pôle métropolitain, le taux de chômage varie de 6,5 % dans la zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône à 9,2 % dans celle de Saint-Etienne.



Evolution T1 -T2 2017

**Loire : - 0,1 point**  
**Région : - 0,1 point**

1. tableau : Source : STMAT (données brutes) traitement epures / 2. graphique : Source : INSEE (données CVS), traitement epures

### GLOSSAIRE :

**ACOSS** : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

**AFDCC** : Association Française des Credit Managers et Conseils. C'est l'AFDCC qui a souhaité définir un score de santé financière des entreprises.

**CVS** : Corrigé des Variations Saisonnières

**DEFM** : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**SMPT** : Salaire Moyen Par Tête

**T** : Trimestre

**URSSAF** : Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

**ZE** : Zone d'Emploi

## LES PARTENAIRES :

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire ; Communauté d'Agglomération Loire Forez ; Emplois Loire Observatoire ; Département de la Loire ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Antenne de la Loire ; Forez Est ; Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ; Pôle Emploi de la Loire ; Pôle Métropolitain ; Saint-Etienne Métropole ; Schéma de COhérence Territoriale du Sud Loire ; Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et d'allocations Familiales – Antenne Loire ; Université de Saint-Etienne.

## MÉTHODOLOGIE ET SOURCES.

Le champ du secteur privé **Across-Urssaf** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les salariés relevant du régime agricole. L'emploi salarié privé et la masse salariale sont renseignés dans les bordereaux de cotisations, substitués depuis mars 2015, par les déclarations sociales nominatives (DSN).

- **Effectif salarié** : nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat en cours le dernier jour de la période. Tous les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un, indépendamment de la durée du travail. Cet effectif est mesuré chaque trimestre.

- **Salaires Moyens Par tête du trimestre** : rapport entre la masse salariale du trimestre et l'effectif moyen observé sur le trimestre.

- **Masse salariale** : montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle correspond au salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. De plus, la mise en œuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, conduit aussi à des révisions durant la phase de montée en charge.

**Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois** : personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande au cours du dernier jour du mois et tenus de faire les actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie A : DEFM n'ayant exercé aucune activité au cours du mois.

**Taux de chômage localisé** : rapport entre le nombre de chômeurs (Pôle emploi) à la population active estimée (à partir du dispositif d'estimations d'emplois localisées de l'INSEE). Le taux de chômage localisé est calculé par l'INSEE.

**Score AFDCC** : indicateur de la santé financière d'une entreprise proposé par le Bureau Van Dijk (base Diane). Il associe à la note une probabilité de défaillance. Ratios combinés : la rentabilité opérationnelle, l'impact financier, le fonds de roulement, la trésorerie nette, la capacité de financement, le poids des dettes fiscales et sociales. Seules les entreprises ayant publié leurs comptes pour l'année 2016 et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 300k€ sont concernées.

**Périmètre géographique** : les données relatives à l'emploi et à la masse salariale n'étant pas disponibles à un niveau plus fin que la zone d'emploi dès lors qu'elles sont trimestrielles, les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain correspondent au cumul des zones d'emploi de Saint-Etienne (partie ligérienne), Bourgoin-Jallieu, Vienne-Roussillon, Villefranche-sur-Saône et Lyon. Les données relatives au climat des affaires et aux DEFM correspondent aussi à la partie ligérienne de la zone d'emploi de Saint-Etienne. En revanche, le taux de chômage n'est disponible qu'à l'échelle globale de la zone d'emploi.



46 rue de la télématique  
CS 40801  
42952 Saint-Etienne cedex 1  
tél : 04 77 92 84 00  
fax : 04 77 92 84 09  
mail : [epures@epures.com](mailto:epures@epures.com)  
web : [www.epures.com](http://www.epures.com)

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, résitué dans les dynamiques régionales et nationales.

